

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2016

FEVRIER 2019

| Directeur Général, Directeur de publication | | Babacar NDIR |
|---|--|----------------------------|
| Directeur Général Adjoint | | Allé Nar DIOP |
| Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale | | Mbaye FAYE |
| Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales | | Papa Ibrahima Silmang SENE |
| Directeur du Management de l'Information Statistique | | Mamadou NIANG |
| Conseiller du DG de l'ANSD et Président du Comité de lecture et de validation | | Seckène SENE |
| Conseiller du DG chargé de l'action régionale | | Mamadou DIENG |

| COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION (CLV) |
|--|
| Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Idrissa DIAGNE, Mamadou BALDE, Oumar SENE, Insa SADIO, Mamadou DIENG, Abdoulaye M. TALL, Mahmoud DIOUF, Mamadou AMOUZOU, Atoumane FALL, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Alain François DIATTA, El Hadj Malick GUEYE, Mamadou BAH. |

| COMITE DE REDACTION | |
|---------------------------------------|---|
| AVANT-PROPOS | Seckène SENE |
| 0. PRESENTATION DU PAYS | Djiby DIOP |
| 1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION | Khoudia WADE& Ami Colé CISSE |
| 2. MIGRATION | Awa CISSOKO et Ndèye Lala TRAVARE |
| 3. EDUCATION ET FORMATION | Alioune TAMBOURA & Fatimatou SY |
| 4. EMPLOI | Tidiane CAMARA & Serge MANEL |
| 5. SANTE | Khoudia WADE& Cheikh Ibrahima DIOP |
| 6. JUSTICE | Maguette SARR & Boubacar DIOUF |
| 7. ASSISTANCE SOCIALE | Fatimatou SY & Alioune TAMBOURA |
| 8. EAU ET ASSAINISSEMENT | Ndeye Binta Diémé |
| 9. AGRICULTURE | Kandé CISSE |
| 10. ENVIRONNEMENT | Ndèye Khoudia Laye SEYE |
| 11. ELEVAGE | Ndèye Khoudia Laye SEYE/Kandé CISSE |
| 12. PÊCHE ET AQUACULTURE | Mouhamadou Bassirou DIOUF |
| 13. TRANSPORT | Jean Paul Diagne |
| 14. BTP | Bintou Diack LY/ Mamadou DAFPE |
| 15. PRODUCTION INDUSTRIELLE | Mamadou THIOUB |
| 16. INSTITUTIONS FINANCIERES | Ndèye LO & Malick DIOP |
| 17. COMMERCE EXTERIEUR | El Hadj Oumar SENHOR |
| 18. COMPTES ECONOMIQUES | Adama SECK & Khoudia Laye SEYE |
| 19. PRIX A LA CONSOMMATION | El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE |
| 20. COÛT A LA CONSTRUCTION | Mor LÔ |
| 21. FINANCES PUBLIQUES | Hamady DIALLO & Seynabou SARR & Madiaw DIBO |
| 22. MINES ET CARRIERES | Wouddou Dème KEITA |

| AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE |
|---|
| Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal |
| Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15 |
| Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn |
| Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers |
| ISSN 0850-1491 |

Introduction

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle socioéconomique vital, notamment en termes de sécurité alimentaire, de création d'emplois et de richesses. Ainsi, il est considéré parmi les secteurs prioritaires de l'économie nationale. A cet effet, un vaste programme de coopération en matière de pêche, notamment bilatéral, sous régional, régional et international est entretenu pour permettre à ce secteur d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

En outre, l'Etat a mis en place des structures administratives et techniques servant de support au développement du secteur et arrêté certaines mesures pour assurer l'accès aux ressources halieutiques dans la perspective d'un aménagement et d'une gestion durable.

Ces mesures sont, entre autres, l'évaluation de l'état des stocks, le contrôle et la surveillance des activités de pêche, l'amélioration de la sécurité des navires de pêche artisanale, l'instauration d'une pêche responsable et la formation.

Au titre de l'année 2016, la valeur commerciale des débarquements de la pêche s'est élevée à 196 milliards FCFA créant une valeur ajoutée qui représente 1,5% du PIB et 10% de la valeur ajoutée du secteur primaire.³²

Ce chapitre, outre le rappel de la politique de la pêche mise en œuvre, passe en revue les résultats généraux de la pêche maritime artisanale et industrielle, la pêche continentale, l'aquaculture ainsi que les exportations de produits halieutiques.

³² ANSD. Comptes nationaux, Base 2014. Les produits transformés sont dans le secteur secondaire.

XII.1. POLITIQUE DE LA PECHE

L'année 2016 marque le début de la mise en œuvre de la nouvelle lettre de politique de développement du secteur sur la période 2016-2018. Ce document représente une déclinaison du Plan Sénégal Emergent (PSE) au niveau sectoriel.

Les principales actions menées dans le cadre de ce programme sont les suivantes :

XII.1.1. SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE DES PECHEES

Dans ce domaine, des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, dans les usines et en mer par les équipes d'inspection de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP). Les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale et la Marine nationale ont contribué également aux opérations de surveillance et de contrôle des pêches.

Au total, deux mille six cent soixante-douze (2 672) inspections et/ou contrôles de navires ont été effectués en 2016, contre deux mille trois cent trente-cinq (2 335) en 2015. Ces résultats témoignent de la dynamique enclenchée, ces dernières années, dans le renforcement de la surveillance des pêches et l'application des mesures pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN).

S'agissant de la pêche artisanale, 1 335 pirogues ont été contrôlées par les vedettes de surveillance et les stations côtières. Ces opérations ont permis d'arraisonner 08 navires (06 sénégalais et 02 étrangers) et 83 pirogues.

XII.1.2. SECURITE DE LA PECHE ARTISANALE

La mise en œuvre du « programme gilets » a permis d'acquérir vingt et un mille trois cent quarante-neuf (21 349) gilets de sauvetage en 2016. Dix-sept mille trois cent vingt-quatre (17 324) gilets ont été cédés, au niveau de la DPSP et des services déconcentrés du ministère, au prix subventionné de deux mille cinq cents (2 500) Francs CFA l'unité.

Le Projet pilote de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale a été mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime (MPEM). Il a enregistré l'acquisition de dix (10) balises AIS (Automatic Identification System) dont cinq (05) de chaque classe A et B. Les balises de classe A

ont été montées sur des navires semi-industriels (rougetiers) et les cinq (05) autres installées sur des pirogues dont trois (03) de Yoff et deux (02) de Kayar.

Les résultats obtenus à l'issue des tests sont plutôt concluants quant à l'efficacité du suivi en continu des embarcations.

En outre, dans le cadre du projet d'appui en équipements des pêcheurs du fleuve Gambie, on note l'acquisition de vingt-cinq (25) pirogues métalliques motorisées pour assurer la sécurité des pêcheurs du fleuve Gambie face aux attaques des hippopotames. Ces embarcations ont été officiellement mises à la disposition des pêcheurs à Gouloumbou et à Vélingara par le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime en décembre 2016.

XII.1.3. AMENAGEMENT DES PECHERIES

L'aménagement des pêcheries concerne particulièrement :

- les crevettes profondes et les poulpes, appuyés par le projet Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) ;
- la crevette côtière et la volute (Cymbium) dans le cadre du Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) ;
- les sardinelles dans le cadre du projet USAID-COMFISH.

La mise en œuvre du plan de la pêcherie de crevettes profondes se poursuit avec la Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes (COSECPRO) qui a proposé un quota de 3 340 tonnes de crevettes profondes (*Parapenaeus longirostris*) pour l'année 2016. Cette proposition a été acceptée par le MPEM sur avis scientifique du CRODT. Le contrôle pour le respect de ce quota s'appuie sur un journal de pêche électronique (JPE). Ainsi, seize (16) navires du COSECPRO ont été équipés pour la transmission de leurs données de capture à temps réel. Ces équipements sont composés, pour chaque navire, d'une balise et d'une tablette tactile configurée.

XII.1.4. REPOS BIOLOGIQUE

En 2016, les concertations entre les acteurs, l'Administration des pêches et la Recherche, sur le repos biologique, ont abouti à l'arrêt de la pêche selon le schéma suivant :

- « demersale » côtière, du 1^{er} au 31 octobre 2016 ;

- « demersale » profonde, du 15 novembre au 15 décembre 2016 (sur proposition de la COSECPRO) ;
- pêche artisanale de la poulpe, du 15 novembre au 15 décembre 2016.

XII.1.5. IMMERSION DES VASES A POULPE

Dans le plan d'aménagement de la pêcherie de la poulpe, mis en œuvre avec l'appui du projet ADuPeS, il a été retenu d'instaurer, au besoin, un repos biologique pour protéger les juvéniles. En revanche, concernant les adultes, un processus d'immersion de vases, qui leur serviront de nid, a été réalisé en vue de protéger leur reproduction.

Ainsi, 23 000 vases ont été confectionnés et immergés en 2016 (18 000 vases correspondant à l'appui du MPEM, à travers le projet ADuPeS, pour neufs (09) CLPA de la zone d'intervention du projet et 5 000 vases dont la confection est prise en charge par les acteurs eux-mêmes, appuyés notamment par l'USAID et les acteurs de la pêche industrielle).

XII.1.6. IMMATRICULATION DES PIROGUES ET PERMIS DE PECHE ARTISANALE

L'année 2016 est marquée par la pose des plaques réfractrices d'immatriculation en aluminium. Au total, 11 625 embarcations ont été immatriculées sur un parc piroguier de 19 009, soit un taux de 61% et 10 414 permis de pêche artisanale ont été délivrés en 2016. Cette réalisation correspond à 90% des pirogues immatriculées et à 55% du parc piroguier global. Il faut noter que la délivrance du permis de pêche est assujettie à l'immatriculation des embarcations.

XII.1.7. RENFORCEMENT DE CAPACITES DES PROFESSIONNELS DE L'AQUACULTURE

Des séances de formation accompagnées de visites de terrain et de travaux pratiques ont été conduites au profit de 1 558 acteurs (571 femmes et 987 hommes). Elles ont porté sur les techniques de cultures des coquillages, la confection de cages, la gestion d'élevages, la fabrication d'aliments de poissons, la biosécurité, les bonnes pratiques en aquaculture et la rentabilité économique d'une ferme aquacole.

XII.1.8. RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION

Des actions importantes ont été entreprises pour le renforcement des infrastructures publiques de production. C'est ainsi que les écloseseries des stations de Sédhiou, Richard Toll et Ziguinchor ont été réhabilitées pour augmenter leur capacité de production.

Aussi, conformément aux décisions du Conseil des ministres délocalisé dans la région de Sédhiou, du 25 février 2015, et faisant suite au Comité régional de Développement (CRD), du 05 mai 2015 à Sédhiou, un pôle aquacole est en train d'être mis en place dans la région.

En outre, d'autres réalisations ont été enregistrées avec la confection de 100 cages flottantes et la contribution des projets aquacoles tels que celui financé par la FAO qui a aussi conçu 60 cages, 24 étangs et 4 petites unités de production d'aliment.

XII.1.9. ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FERMES AQUACOLES

L'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) assure l'encadrement de l'ensemble des fermiers au niveau national. Cet accompagnement concerne toutes les activités de prospection de sites, de mise en place des ouvrages aquacoles, d'empoissonnement, d'appui en aliment, de suivi d'élevages, de récolte et de commercialisation.

En 2016, 203 sites de production ont été encadrés contre 155 sites en 2015, soit une augmentation de 31,0%. Ces fermes sont réparties en 77 fermes en étangs, 70 fermes en bassins, 33 fermes en cages, 14 fermes conchylicoles, 2 enclos et 7 bassins de rétention. L'Antenne Nord enregistre le plus grand nombre de fermes (82), suivie de celle du Sud (58), de la Zone Centre (51) et l'Antenne Est (12).

XII.1.10. PRODUCTION D'ALIMENTS DE POISSONS

Pour faire face à la problématique de l'aliment en aquaculture, 110 tonnes d'aliments industriels et 105 tonnes de sous-produits agricoles ont été acquis dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de 2016. En outre, 2 unités de fabrique d'aliments (semi industrielles) ont été acquises pour renforcer le dispositif national de fabrique d'aliments qui ont produit 250 tonnes en 2016 (Ziguinchor – Richard Toll – Sedhiou).

Ces quantités ont servi à la production des alevins et à l'approvisionnement en aliments des fermes piscicoles.

XII.1.11. MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE DEBARQUEMENT

Les principales réalisations enregistrées dans le cadre de la modernisation et la mise aux normes des infrastructures de débarquement ont porté sur la finalisation des travaux de construction des quais de pêche de Pointe Sarine, de Ngaparou, de Yoff et de Potou. Les quais de Pointe Sarine et de Ngaparou sont financés par la Coopération japonaise (JICA) à travers le projet PROCOVAL et les quais de Yoff et de Potou sont réalisés sur ressources internes par le BCI.

Les infrastructures de Soumbédioune (avec l'appui du Maroc), Goudomp et Bargny (sur ressources internes) sont en cours de réalisation.

XII.1.12. MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS

Elle est marquée par l'aménagement et la modernisation des aires de transformation des produits de la pêche artisanale pour améliorer, notamment, les conditions de travail des femmes. En 2016, les réalisations ont porté sur les sites de Bargny, Fass-Boye et Goxu Mbaath.

Les infrastructures de transformation de Bargny et de Goxu Mbaath ont été réalisées à partir du Fonds minier et celles de Fass-Boye sur les ressources intérieures.

La modernisation des aires de transformation de Ndeppe à Rufisque, de Peccum Sénégal à Thiaroye, de Mbao et de Kafountine est en cours de réalisation sur financement de l'Etat également.

XII.1.13. MODERNISATION DES MOYENS DE PRODUCTION

En vue du remplacement des pirogues de pêche artisanale par des embarcations en fibre de verre, une phase test a été mise en œuvre avec des propositions de divers partenaires :

- un (01) prototype des partenaires espagnols ;
- un (01) prototype des partenaires italiens ;
- deux (02) prototypes des partenaires japonais ;
- un (01) prototype d'une société privée locale.

Les essais réalisés, en rapport avec les professionnels du secteur, sont globalement concluants, notamment sur les plans sécuritaire et sanitaire.

Toujours dans la modernisation des moyens de production, la subvention des moteurs s'est poursuivie en 2016 avec un montant de 1,6782 milliards de Francs CFA qui a été octroyé aux pêcheurs artisans pour l'acquisition de 1670 moteurs.

XII.1.14. SAUVEGARDE DE L'AGREMENT NATIONAL A L'EXPORTATION

Globalement, les activités liées à la sauvegarde de l'Agrément national à l'exportation concernent (i) les inspections techniques et sanitaires des établissements de traitement et de conservation des produits halieutiques ; (ii) le contrôle et la certification des produits et ; (iii) la mise à niveau de la réglementation nationale en matière d'analyse et de contrôle de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture. Il s'y ajoute le projet de construction du laboratoire national de contrôle officiel des produits halieutiques acquis à travers la coopération coréenne. Le site a été identifié et affecté au MPEM par la Délégation générale à la Promotion des Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose.

XII.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME³³

Les ressources de la zone maritime sont caractérisées par une grande diversité biologique. Les ressources exploitées comprennent cinq groupes dont les caractéristiques bioécologiques et l'importance socio-économique sont différentes :

- les ressources pélagiques hauturières (thon, espadon, voilier) ;
- les ressources pélagiques côtières (sardinelle, chinchard, maquereau, etc.) ;
- les ressources démersales profondes (crevette profonde et merlu) ;
- les ressources démersales côtières (crevette blanche, rouget, dorade rose, mérrou, seiche, poulpe, sole, etc.) ;
- la flore algale (Ulva, Hypnea, Cladophora, Sargassum, Cymodocea).

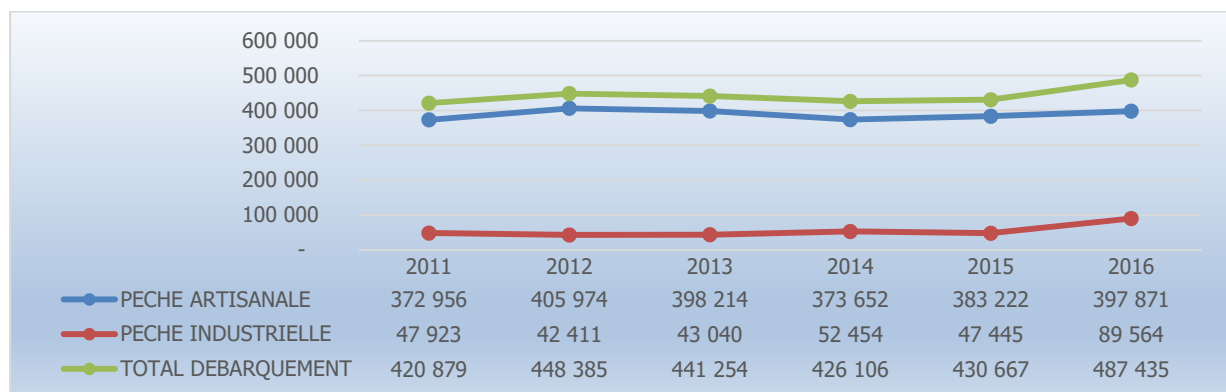
Ces ressources halieutiques font aujourd'hui l'objet d'une forte pression avec plus de 19 000 pirogues opérant dans la pêche artisanale et un peu plus d'une centaine de bateaux battant pavillon étranger au large des côtes du Sénégal.

Les débarquements de la pêche maritime ont évolué en dent de scie, alternant baisse et hausse d'une année à l'autre sur la période 2011-2013 et ont observé une tendance à la hausse de 2014 à 2016.

³³ Sauf indication contraire, les données proviennent de La Direction des Pêches Maritimes/MPEM.

L'année 2016 a connu une hausse globale de 13,2% en quantité et 16,8% en valeur, essentiellement imputable à l'accroissement de 88,8% en quantité et 31,9% en valeur de la pêche industrielle. En effet, les mises à terre sont passées de 430 667 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 154 milliards FCFA en 2015 à 487 435 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 180 milliards FCFA en 2016.

Graphique XII-1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en tonnes)



Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

XII.2.1. LA PECHE ARTISANALE

La pêche artisanale, principale composante de la pêche maritime, fournit 81,6% des débarquements et se caractérise par une hausse de 3,8% des quantités entre 2015 et 2016. C'est une activité ayant un certain ancrage ethnique, voire familial. En 2016, elle est pratiquée en moyenne par 71 177 pêcheurs avec une flotte de 11 975 pirogues.

XII.2.1.1. Débarquements de la pêche artisanale

Les quantités débarquées en 2016 ont augmenté de 3,8%, soit 397 871 tonnes contre 383 222 tonnes de 2015. Elles sont essentiellement constituées de poissons, suivis des mollusques dans des moindres mesures et des crustacés. Comparativement à l'année 2015, la quantité de poissons débarquée a progressé de 5,0%. En revanche, les crustacés et les mollusques ont enregistré respectivement un repli de 17,2% et 14,1%.

Ainsi, la progression des débarquements de la pêche artisanale résulte de celle des poissons qui ont contribué à l'évolution globale de 4,7 point de pourcentage.

Par ailleurs, il est noté cette année, le retour des pirogues qui étaient en Mauritanie et une bonne généralisation du permis de pêche artisanale, après certaines actions d'incitations en faveur du permis.

Tableau XII-1 : Débarquements de la pêche artisanale (en tonnes) en 2015 et 2016

| ANNEE | 2015 | 2016 | Poids 2016 | Evolution 2015/2016 | Contribution à l'évolution |
|--------------|----------------|----------------|-------------|---------------------|----------------------------|
| Poissons | 359 719 | 377 765 | 94,9% | 5,0% | 4,7% |
| Crustacés | 2 782 | 2 305 | 0,6% | -17,2% | -0,1% |
| Mollusques | 20 722 | 17 801 | 4,5% | -14,1% | -0,8% |
| TOTAL | 383 222 | 397 871 | 100% | 3,8% | 3,8% |

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

L'augmentation des débarquements de la pêche artisanale s'est traduite par une hausse de 11,0% de la valeur commerciale estimée entre 2015 et 2016 en liaison avec la progression de la valeur des poissons (15,9%) qui constituent l'essentiel des captures.

En revanche, les crustacés et les mollusques s'inscrivent en baisse et contribuent négativement à l'évolution globale de la valeur marchande des produits du segment artisanal avec respectivement -0,2 point et -1,3 point.

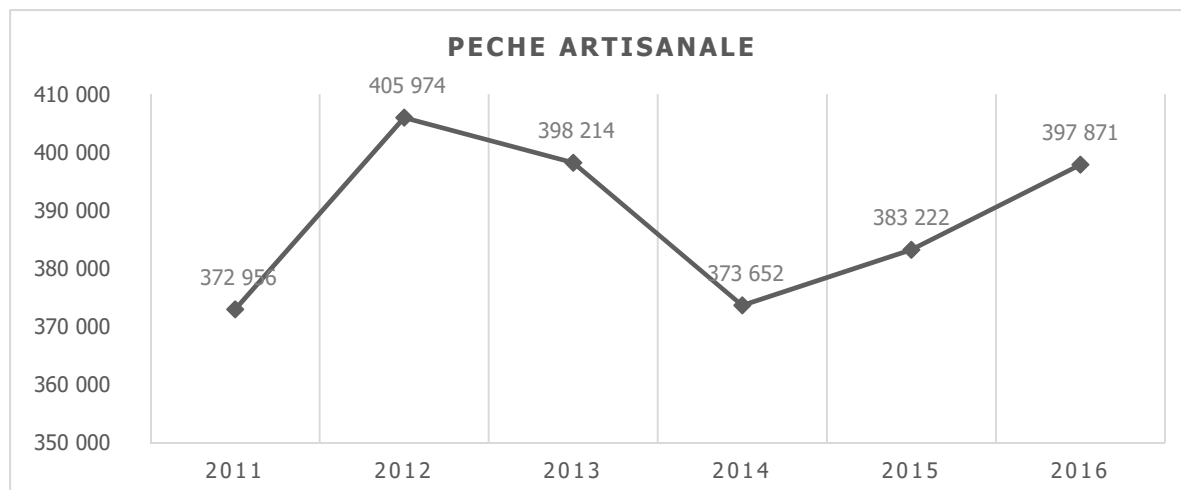
Tableau XII-2 : Valeur commerciale des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de FCFA)

| ANNEE | 2015 | 2016 | Poids 2016 | Evolution 2015/2016 | Contribution à l'évolution |
|--------------|--------------------|--------------------|-------------|---------------------|----------------------------|
| Poissons | 86 924 438 | 100 780 791 | 81,8% | 15,9% | 12,5% |
| Crustacés | 3 921 327 | 3 747 165 | 3,0% | -4,4% | -0,2% |
| Mollusques | 20 129 331 | 18 632 838 | 15,1% | -7,4% | -1,3% |
| TOTAL | 110 975 097 | 123 160 794 | 100% | 11,0% | 11,0% |

Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

L'analyse des débarquements de la pêche artisanale au cours des dernières années montre une évolution assez erratique. Après avoir atteint 405 974 tonnes en 2012, les quantités débarquées ont chuté sur la période 2013-2014. Par la suite, une reprise est enregistrée en 2015 avec 383 222 tonnes. Cette situation se poursuit en 2016 avec des mises à terre qui s'élèvent à 397 871 tonnes.

Graphique XII-2 : Évolution des débarquements (en tonnes) de la pêche artisanale de 2011 à 2016



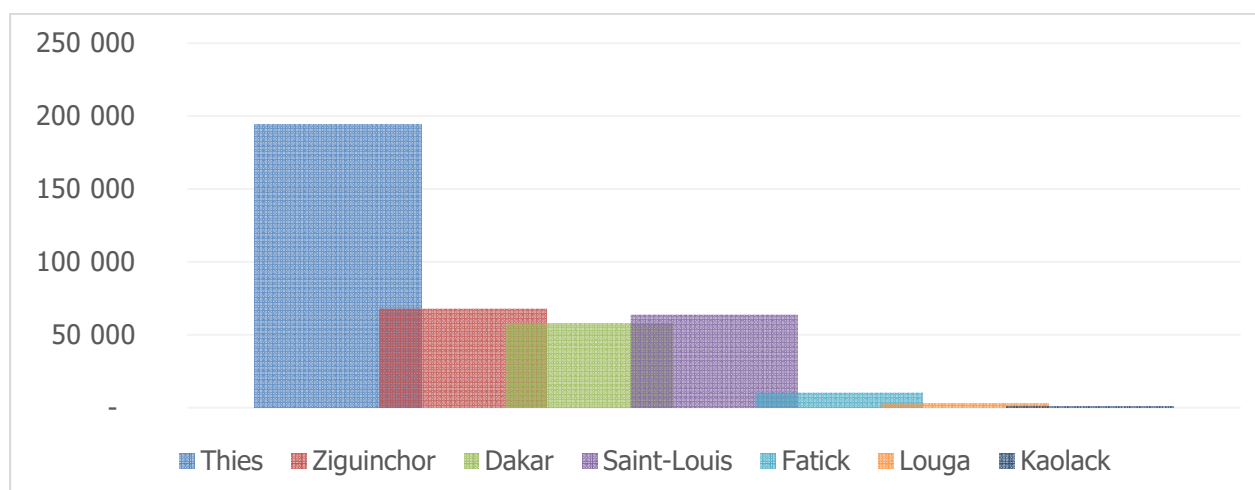
Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.2.1.2. Débarquements par région

La pêche artisanale est pratiquée dans sept régions maritimes et fluviales du Sénégal, notamment à Dakar, Thiès, Saint Louis, Fatick, Ziguinchor, Louga et Kaolack qui ont connu en 2016 un gain en croissance des quantités débarquées.

La région de Thiès demeure la principale pourvoyeuse de captures mises à terre. En effet, 48,9% des débarquements de 2016 viennent de Thiès, suivie de Ziguinchor (17,1%), Saint Louis (16,0%), Dakar (14,5%) et par les autres régions à savoir Fatick, Louga et Kaolack qui fournissent 3,5% de l'ensemble des débarquements.

Graphique XII-3 : Débarquement de la pêche artisanale par région en 2016



Source : DPM. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.2.1.3. Transformation artisanale

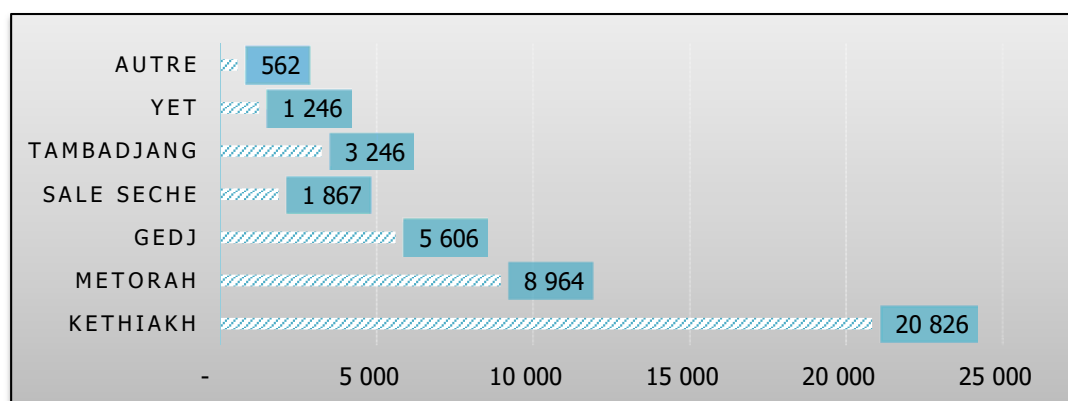
La transformation artisanale est très importante, car elle absorbe près du tiers des débarquements. Elle utilise une forte main d'œuvre féminine et permet par ailleurs de valoriser et d'atténuer les pertes après captures, et d'avoir un approvisionnement régulier en protéines animales, notamment pour les populations de l'intérieur du pays.

Contrairement à l'année 2015, les quantités transformées ont progressé de 4,9% en 2016. Le Kéthiakh reste le principal produit de la transformation (49,2%) suivi du Métorakh (21,2%), du Guédj (13,2%), du Tambajang (7,7%), du Salé-séché (4,4%).

La production de Yokhoss qui a connu une baisse d'un peu plus de 75% en 2016, a conservé la tendance des années antérieures dans plus ou moins les mêmes proportions, tandis que le Pagne reprend de l'aile avec une hausse de 27,0% de sa production en 2016.

La plus grande proportion des produits de la transformation est consommée à l'intérieur du pays; Dakar étant le plus gros consommateur avec le quart de la consommation intérieure. Le restant est destiné à l'exportation au niveau principalement de la sous-région, de l'Union Européenne et de l'Asie.

Graphique XII-4 : Transformation artisanale en 2016 (tonnes)



Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime

XII.2.2. LA PÊCHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle est basée à Dakar et implique des armateurs étrangers. Elle ravitaille les usines de transformation et assure une part importante des exportations de produits halieutiques.

La pêche chalutière, la pêche thonière et la pêche sardinière constituent les trois composantes de la pêche industrielle. En 2016, elles ont débarqué 89 564 tonnes, soit une hausse de 88,8% par rapport à l'année 2015. Ce relèvement est expliqué par l'effort de pêche lié à la présence des thoniers (bateaux senneurs et canneurs) et l'accroissement des sardiniers (+6 navires).

La pêche chalutière constitue la principale pourvoyeuse de produits mis à terre au niveau de la pêche industrielle en assurant 68,0% des débarquements. Sa production a augmenté de 72,4%, allant même à un niveau qu'elle n'a jamais atteint depuis 2011. Les débarquements sont passés de 35 326 tonnes en 2015 à 60 919 tonnes en 2016. Cette augmentation est imputable aux poissons (83,4%) qui constituent sa principale composante et les mollusques (41,9%). Toutefois, les crustacés s'inscrivent en retrait (-5,7%).

La pêche sardinière ne pourvoit qu'à peine 3,9% des débarquements de la pêche industrielle. Sa production est passée de 461 tonnes en 2015 à 3 459 tonnes en 2016 (+2 998 tonnes). Elle a généré des recettes d'un montant de 910 millions FCFA.

La pêche thonière a enregistré une évolution notoire en doublant sa production de 2015, exceptionnelle par rapport aux autres années. Elle a fourni 28,1% de la production industrielle avec 25 186 tonnes.

Tableau XII-3 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle

| ANNEE | | 2014 | 2015 | 2016 | Evolution 2015/2016 |
|--------------|------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------|
| Chalutière | poissons | 40 148 | 29 737 | 54 553 | 83,4% |
| | crustacés | 3 981 | 3 288 | 3 102 | -5,7% |
| | mollusques | 2 521 | 2 301 | 3 264 | 41,9% |
| thonière | | 4 199 | 11 657 | 25 186 | 116,1% |
| sardinière | | 1 605 | 461 | 3 459 | 650,1% |
| TOTAL | | 52 454 | 47 445 | 89 564 | 88,8% |

Source : DPM. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

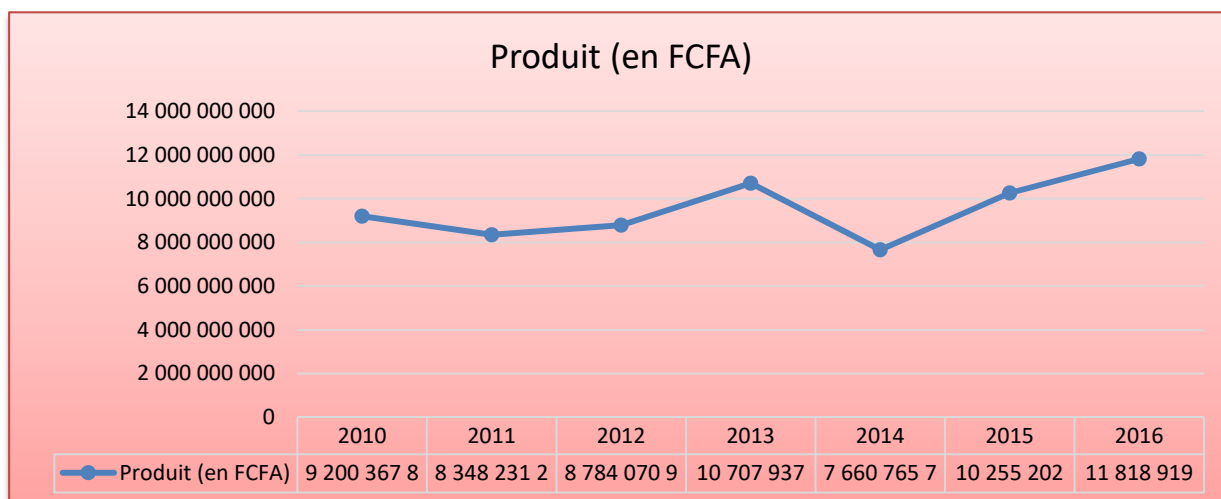
XII.3. LA PECHE CONTINENTALE³⁴

La pêche continentale qui, pendant très longtemps, n’a pas bénéficié d’un suivi adéquat, est restée confinée dans un second rôle par rapport à la pêche maritime.

Comparativement à 2015, les débarquements de la pêche continentale ont connu une progression de 12,5% en 2016 en volume et 15,2% en valeur, passant respectivement de 10 003 tonnes à 11 254 tonnes et de 10,2 milliards FCFA à 11,8 milliards FCFA.

La pêche continentale n’est pas exclusivement une activité de subsistance mais elle tend de plus en plus vers la commercialisation de ses produits, soit en l’état, soit transformé, et cette fonction incite à avoir un suivi plus rapproché.

Graphique XII-5 : Evolution de la valeur de production des captures (eaux intérieures)



Source : DPC. Ministère de la Pêche et de l’Economie Maritime

XII.4. L’AQUACULTURE³⁵

Selon un rapport de la Banque mondiale (*Fish to 2030 : Prospects for fisheries and aquaculture ; 2014*), 62% du poisson consommé en 2030 sera produit par l’aquaculture. La croissance de ce sous-secteur pourrait permettre de répondre à une demande croissante en produits aquatiques et pourrait participer à la sécurité alimentaire, à la création d’emplois, à la réduction de la pauvreté, et à combler le gap des pêches de capture.

D’après les prévisions du PSE, la production de l’aquaculture pourrait contribuer à hauteur de 10% du volume total des pêches de capture, autrement dit près de

³⁴ Les données proviennent de la Direction de la Pêche Continentale du Ministère de la Pêche et de l’Economie Maritime.

³⁵ Les données proviennent de l’Agence nationale de l’aquaculture du Ministère de la Pêche et de l’Economie Maritime.

50 000 tonnes de produits halieutiques et à la création de 20 000 emplois au Sénégal avant 2023.

La production aquacole est passée de 1 214 tonnes en 2015 à 2 082 tonnes en 2016, soit une progression de 71,5%. Cet accroissement s'est traduit par une hausse de 77,2% de la valeur marchande, par rapport à l'année antérieure.

Tableau XII-4 : Production aquacole de 2014 à 2016

| | 2014 | 2015 | 2016 | Evolution 2015/2016 |
|---|-------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Production (en tonnes) | 1 095 | 1 214 | 2 082 | 71,5% |
| Production (en millier FCFA) | 1 754 316 | 2 197 603 | 3 893 701 | 77,2% |

Source : ANA. Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

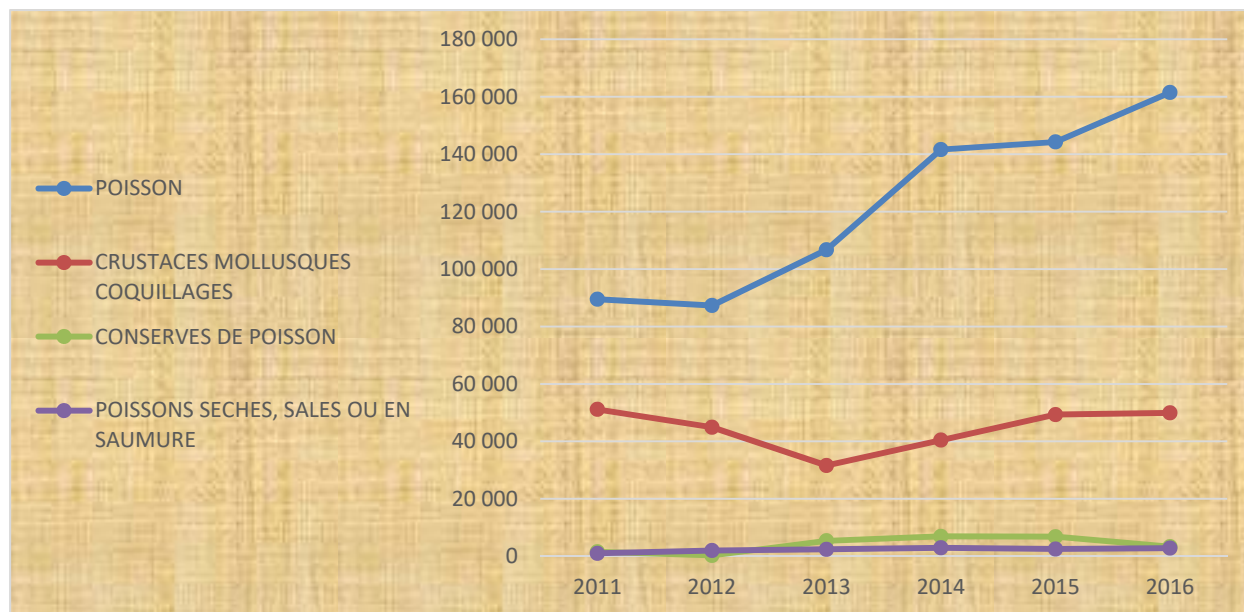
XII.5. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES

Les exportations sénégalaises de produits halieutiques constituent une importante source de devises.

En 2016, le Sénégal a exporté 207 421 tonnes de produits halieutiques, ce qui représente par rapport à 2015, un surplus de 18 729 tonnes, soit une hausse de 9,9% en valeur relative.

La valeur commerciale des exportations est estimée à 217,5 milliards FCFA contre 202,8 milliards FCFA en 2015, soit une progression de 7,2 %.

Graphique XII-6 : Evolution des exportations de produits halieutiques (en valeur en millions FCFA)



Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

XII.5.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS PAR PRODUIT

Les poissons constituent les principaux produits d’exportation (89,6%). La quantité exportée a augmenté de 11,9% par rapport à 2015. En revanche, les ventes à l’extérieur de conserves de poisson ont fortement reculé (-55,6%).

Les crustacés, mollusques coquillages et les poissons séchés, salés ou en saumure ont connu plutôt une tendance haussière avec respectivement +1,4% et +27,8%.

Tableau XII-5 : Exportations en quantité des produits halieutiques (en tonnes)

| | 2015 | 2016 | Evolution |
|--------------------------------------|--------|--------|-----------|
| POISSON FRAIS DE MER | 166187 | 185888 | 11,9% |
| CRUSTACES, MOLLUSQUES COQUILLAGES | 16181 | 16416 | 1,4% |
| CONSERVES DE POISSON | 3557 | 1580 | -55,6% |
| POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE | 2766 | 3537 | 27,8% |

Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

XII.5.1.1. Analyse des exportations par destination

Globalement, les quantités exportées ont augmenté par rapport à 2015. Toutefois, la principale destination des produits halieutiques sénégalais demeure l’Afrique qui absorbe jusqu’à 71,3% du total du volume des exportations.

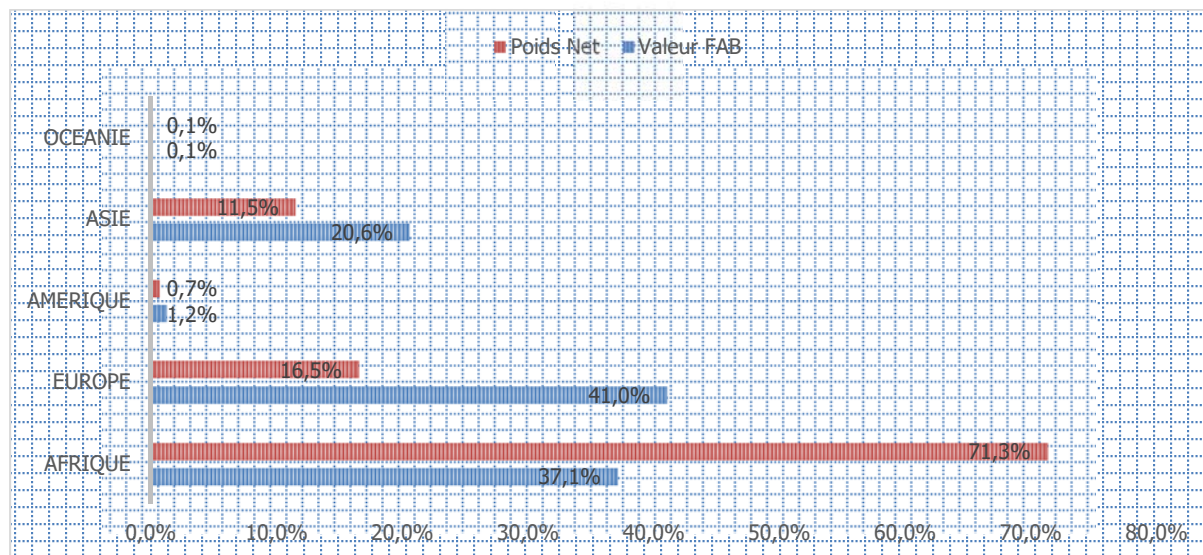
L'Europe est le deuxième importateur des produits halieutiques du Sénégal avec 16,5% du volume total des exportations.

Le continent asiatique, avec 11,7% du total des exportations, est un marché dont la part est restée plus ou moins constante par rapport à l'année 2015, mais a connu une hausse de 3,0% entre 2015 et 2016 en niveau.

Les marchés américain et océanique sont encore peu accessibles aux opérateurs économiques sénégalais. En effet, les parts de l'Amérique et de l'Océanie dans les exportations sénégalaises de produits halieutiques représentent respectivement à peine 0,7% et 0,1% du volume total des exportations.

Les recettes dégagées par l'exportation des produits halieutiques sénégalais sont passées de 203,5 milliards FCFA en 2015 à 217,5 milliards FCFA en 2016, soit une hausse de 6,9%. La principale source de recette pour la pêche en 2016 est le continent européen d'où provient 41,0% des recettes. L'Afrique arrive en deuxième position avec une contribution de 37,1%. L'Asie vient en troisième position avec 20,6% des recettes d'exportations de produits halieutiques.

Graphique XII-7 : Exportations en quantité et en valeur des produits halieutiques selon la destination



Source : ANSD. Bureau des Échanges Extérieurs

Conclusion

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime occupent une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par leur contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'aux exportations. La pêche continentale et l'aquaculture constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois notamment en milieu rural. La dynamique de performance enclenchée ces dernières années s'est accentuée en 2016 avec un niveau de réalisations techniques très satisfaisant.